

Edito

Les équipes de l'AIST 21 vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 !

Notez dès à présent la date du **jeudi 2 avril** pour la seconde édition des Rencontres Santé Travail.

Cet événement national organisé par les Services de Santé au Travail, aura pour thème « Santé et maintien en emploi ».

Plus d'informations vous parviendront prochainement.

Je vous informe qu'en ce début d'année le portail Adhérents évolue et vous permet dorénavant de mettre à jour la liste de vos salariés.



Christine TADDEI
Directrice

CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ET TRAVAIL

Toute installation ou équipement électrique, lors de son utilisation, crée dans son voisinage immédiat un **champ électromagnétique** (CEM).

Celui-ci est composé d'un champ électrique et d'un champ magnétique.



En milieu professionnel

Si toutes les activités professionnelles sont susceptibles d'être concernées par la présence de champs électromagnétiques, les principales sources d'exposition se retrouvent dans l'utilisation de procédés industriels tels que le soudage par résistance ou induction, l'électrolyse, la magnétoscopie ou l'IRM.

Les effets indésirables de ces CEM sont très variables selon le type de champ ou la fréquence :

- directs (sur le corps humain)

- échauffement des tissus
- stimulation du système nerveux
- troubles sensoriels (nausées, vertiges ...), visuels ou auditifs (« clic » sonore)
- modification de l'électrocardiogramme

- indirects

- échauffement d'implants médicaux contenant des matériaux conducteurs (vis, broches, plaques ...)
- dysfonctionnement d'implants médicaux actifs (pacemaker, défibrillateur, stimulateur, pompe à insuline ...)
- projection d'objets magnéto-ferreux (ex : IRM...)
- déclenchement d'une explosion ou d'un incendie.

RÈGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, une réglementation spécifique existe pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs exposés (Articles R. 4453-1 à R. 4453-34 du Code du travail).

Outre l'application des principes généraux de prévention, ces dispositions définissent plusieurs points, dont :

- **les valeurs seuils** : valeurs limites d'exposition professionnelle à ne pas dépasser (VLE) et valeurs déclenchant les actions de prévention à mettre en œuvre (VA)
- les objectifs de l'**évaluation des CEM** ainsi que les modalités d'information et de formation des salariés
- les principales **mesures de prévention** à déployer.

Vous souhaitez en savoir plus ? Participez à la réunion d'information du **9 avril 2020 (9h-12h à Dijon)**.

Informations et inscriptions : www.aist21.com ou c.celerier@aist21.com

Votre médecin du travail et son équipe sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de prévention.

LA RÉALITÉ VIRTUELLE AU SERVICE DE L'ERGONOMIE DES SITUATIONS ET ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

L'AIST 21 s'est équipée **d'un espace dédié à la réalité virtuelle sur le centre de Dijon-Valmy pour :**

- **simulation de nouveaux scénari de travail avec l'entreprise** (groupes de travail en présence des opérateurs concernés)
- **aide à la recherche de solutions**
- **présentation et visualisation des solutions envisagées** (ex : conception de postes de travail, réaménagement d'espaces de travail, réorganisation des flux...)

Pour plus d'informations, contactez votre médecin du travail.



HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

L'AIST 21 s'est associée le 21 octobre à l'UIMM 21 et au MEDEF 21 pour l'animation d'une réunion d'information sur cette thématique d'actualité.

Psychologue du travail et juriste ont uni leurs compétences pour répondre aux attentes des participants. **La prochaine session aura lieu le 2 juillet matin. Une réunion conjointe sur le harcèlement moral au travail est également prévue le 16 avril.**

MATINALE RÉGIONALE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'AIST 21 était présente le 17 octobre dernier, auprès des partenaires du maintien dans l'emploi pour informer les entreprises sur les outils, leviers mobilisables, évolutions réglementaires...



CONGRÈS DES INTERNES EN MÉDECINE DU TRAVAIL

Promotion de la Côte-d'Or lors du dernier congrès des internes en médecine du travail à Lyon.

L'AIST 21 **recrute des médecins du travail** ainsi que des **médecins intéressés par une reconversion professionnelle.**

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

En savoir plus sur le métier de médecin du travail ?

Rendez-vous sur YouTube :

"15 minutes pour comprendre la médecine du travail"



L'AIST 21 À LA RENCONTRE DE SES ADHÉRENTS



Présentation de l'AIST 21 et de l'offre de services auprès des entreprises de Montbard, en partenariat avec l'UIMM 21.



Intervention auprès des adhérents d'Arti'club 21 en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or



Intervention d'un médecin du travail sur le risque routier lors d'une journée de formation organisée par le MEDEF 21

Vous souhaitez une présentation de l'AIST 21 et de ses actions auprès de vos membres ou adhérents ?

contactez-nous : i.gambu@aist21.com



PORTAIL ADHÉRENTS : DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS

En ce début d'année, le portail Adhérents s'enrichit avec la **déclaration de vos salariés**. Ainsi, vous allez pouvoir **indiquer ou modifier les informations** suivantes pour vos salariés : poste, type de contrat de travail, risques professionnels ou situations individuelles.

Ces informations, transmises en temps réel à l'assistante de votre médecin du travail, permettront de planifier ou modifier le suivi de vos salariés. Vous pourrez également **ajouter ou supprimer des salariés**.

En cas d'embauche, cette déclaration dûment complétée sur le portail permettra d'enclencher la mise en place du suivi individuel et vaudra demande de visite d'embauche.

Ces nouvelles fonctionnalités vous permettront de disposer d'une **traçabilité des informations** et des modifications ainsi que d'une **accessibilité permanente** pour une mise à jour en temps réel des informations relatives à vos salariés.

NOUVELLE COMPÉTENCE AU SERVICE DES SALARIÉS



Depuis septembre, **une assistante sociale du travail** vient compléter les compétences et services de l'AIST 21.

Elle intervient, sur sollicitation du médecin du travail et avec l'accord du salarié, dans un **objectif de maintien dans l'emploi** d'un salarié mis en difficulté, notamment, par une modification de l'aptitude au travail ou en situation de précarité.

RÉUNIONS D'INFORMATION



L'**agenda 2020** des réunions d'information est disponible sur www.aist21.com. Comme chaque année, de nouvelles thématiques vous sont proposées :

- **Risque électrique :**
l'avez-vous identifié à sa juste valeur ?
- **Champs électromagnétiques :**
mieux comprendre pour agir
- **Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention**
(exosquelettes, cobots, réalité virtuelle, conception 3D, ...)
- **Cabinets comptables :**
venez découvrir l'offre de services de l'AIST 21 et les outils pour vos clients !



NOUVEAUX DOCUMENTS



N'hésitez pas à passer commande auprès de c.chaume@aist21.com

Retrouvez toutes les plaquettes et affiches sur www.aist21.com (rubrique "Documents" en bas de la page d'accueil).

E-LEARNING : 1 nouveau module disponible !



Depuis quelques mois, l'offre e-learning s'est enrichie d'un **11^{ème} module dédié au sommeil**.

Ce module présente les causes, les effets et les conséquences des troubles du sommeil et expose les bons réflexes à appliquer **par les salariés**, notamment ceux travaillant de nuit, concernant leur hygiène de vie (*rythme de sommeil, alimentation...*) et **par les employeurs** (*obligations spécifiques liées au travail en horaires atypiques, conseils d'organisation du travail...*).

Rendez-vous sur www.aist21.com
(en bas de la page d'accueil)



BON À SAVOIR Lors de l'embauche d'un nouveau salarié, pensez à lui demander s'il a été formé en tant que Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans son poste précédent.



Ainsi, vous bénéficierez d'un SST supplémentaire dans votre entreprise !

INFOS AIST 21

Les centres de Quétigny et Marsannay-la-Côte ont été rénovés

afin de vous accueillir dans de meilleures conditions.



Semur-en-Auxois : L'équipe du Dr Jean-Michel CLERC intégrera au cours du 1^{er} semestre 2020 la nouvelle maison de santé.



Des entretiens à distance seront prochainement mis en place sur certains centres médicaux (*psychologue du travail, assistante sociale du travail...*).

Les salariés concernés seront informés au préalable.

Courant 2020, des **téléconsultations médicales** seront également mises en place, dans certaines situations, afin de répondre aux sollicitations des entreprises et de leurs salariés.



AGENDA 1^{er} SEMESTRE 2020

JANVIER

13 janv. 14h-16h30 - BEAUNE

Venez découvrir l'offre de services de l'AIST 21 !

29 janv. 9h-12h - DIJON

Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) : quels outils pour les évaluer ?

FEVRIER

11 fév. 9h-12h - DIJON

Accompagner le changement dans l'entreprise

17 fév. 13h30-16h30 - DIJON

Comment rédiger votre Document Unique ?

18 fév. 9h-12h - DIJON

Organiser le travail en horaires atypiques (postés, décalés ou de nuit)

MARS

17 mars 9h-12h - DIJON

Risque électrique : l'avez-vous identifié à sa juste valeur ?

19 mars 9h-12h - DIJON

Mieux évaluer les risques psychosociaux (RPS) dans le cadre du Document Unique

23 mars 14h-17h - BEAUNE

Comment rédiger votre Document Unique ?

26 mars 9h-12h - DIJON

Que faire après un Accident du Travail
Comment analyser les causes (méthodologie) ?

AVRIL

2 avr. - DIJON

Rencontres Santé Travail
« Santé et Maintien en emploi »

6 avr. 9h-11h30 - DIJON

Venez découvrir l'offre de services de l'AIST 21 !

9 avr. 9h-12h - DIJON

Champs électromagnétiques : mieux comprendre pour prévenir

16 avr. 9h-12h - DIJON

Prévenir le harcèlement moral au travail
(en partenariat avec le MEDEF 21 - UIMM 21)

MAI

14 mai 9h-12h - DIJON

Comment rédiger votre Document Unique ?

26 mai 9h-12h - DIJON

Que faire après un Accident du Travail ? Après l'analyse des causes, comment renforcer sa prévention (retours d'expériences) ?

JUIN

4 juin 9h-12h - DIJON

Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention (exosquelettes, cobots, réalité virtuelle, conception 3D, ...)

9 juin 9h-12h - DIJON

Prévenir les addictions au travail

16 juin 9h-12h - DIJON

Burn-out : comprendre pour mieux prévenir

29 juin 14h-16h - DIJON

Risques chimiques : évaluer pour mieux les prévenir
Découvrez l'outil SEIRICH !

JUILLET

2 juil. 9h-12h - DIJON

Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail
(en partenariat avec le MEDEF 21 - UIMM 21)

3 juil. 9h-12h - DIJON

Cabinets comptables : venez découvrir l'offre de services de l'AIST 21 et les outils pour vos clients !

SAVE THE DATE !

Jeudi 2 avril 2020

2^{ème} édition des Rencontres Santé Travail sur la thématique « Santé et maintien en emploi »

VOUS AVEZ ADHÉRÉ RÉCEMMENT À L'AIST 21 ?

Vous souhaitez mieux connaître les services inclus dans votre cotisation et le fonctionnement de votre Service de santé au travail ?

PROCHAINES DATES

13 janvier de 14h à 16h30 (Beaune)
6 avril de 9h à 11h30 (Dijon)

INSCRIPTION

c.celerier@aist21.com

Suivez-nous sur

